

N° 228 Levy Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse de Dépôts (Fonds provenant de la Caisse  
pour acquisition Véhicule. d'épargne de 10000) aux conditions de cet établissement et au taux d'intérêt de  
5.50% l'épargne de 12 jours de 60 000<sup>fr</sup> destinée à financer l'acquisition d'un  
véhicule polyvalent et dont le remboursement s'effectuera en cinq années à partir  
de 1971.

9<sup>ème</sup> Coll. local et de financer  
2<sup>ème</sup> Bureau  
Vu et approuvé  
par M. le Maire de la ville